

COIN technipharm

AOÛT 2018

UNE ATP S'ÉPANOUIT DANS UN ORDRE PROFESSIONNEL

DES CHIFFRES

BUREAU DES EXAMINATEURS EN PHARMACIE DU CANADA (BEPC) – 2017

- Nombre de nouveaux inscrits au registre des techniciens en pharmacie par examen : **970**
- Nombre total d'inscrits en 2017 : **9 484**
- Nombre de candidats qui ont passé l'examen d'aptitude – Partie I (QCM) : **1 500** (2016 : 1 293)
- Nombre de candidats qui ont passé l'examen d'aptitude – Partie II (EPOS) : **1 393** (2016 : 1 294)
- Nombre de candidats qui ont passé l'examen d'évaluation : **399** (2016 : 333)
- Date du dernier examen d'évaluation : **octobre 2018**

Source : BEPC, Sommaire de la réunion annuelle du conseil de 2018, mars 2018

PASSEZ EN REVUE TOUTES nos leçons de FC destinées aux ATP sur eCortex.ca

Toutes nos leçons de FC sont accréditées par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCEPP).



Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement: eCortex.ca

L'ASSISTANTE TECHNIQUE EN PHARMACIE

Kathleen Nguyen s'est toujours intéressée aux soins de santé, et en particulier à la pharmacie. Or, lorsqu'elle a obtenu son diplôme d'un collège agréé par le CCAPP en 2012, elle était loin d'imaginer que son cheminement de carrière la mènerait à l'Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique, où elle occupe actuellement le poste de coordinatrice de l'inscription et de la délivrance des permis.

Si elle ne travaille dans ce domaine que depuis six ans, Kathleen n'en a pas moins cumulé une expérience impressionnante. Après avoir terminé son stage au Langley Memorial Hospital, elle y a été immédiatement engagée. « D'une semaine à l'autre, je suis passée du statut d'étudiante à celui d'employée à temps plein », dit-elle. Elle est restée en poste au Langley pendant quatre ans et y a acquis une précieuse expérience. « J'ai eu la chance inouïe de travailler avec une équipe formidable, ajoute-t-elle. Le modèle de gestion est excellent : les techniciens sont encouragés à s'approprier pleinement leurs fonctions et à mentorer les nouvelles recrues. C'est vraiment un milieu de travail propice à la collaboration entre les pharmaciens, les techniciens et les autres employés de soutien de l'hôpital. »

Pendant son mandat à l'hôpital Langley, Kathleen s'est perfectionnée en gestion des stocks, en systèmes de facturation et autres tâches administratives qui, comme elle le précise, « ne sont généralement pas confiées aux techniciens à moins qu'ils gravitent autour de ce type de fonction ».

Kathleen a obtenu son agrément en 2015. Son vif intérêt pour les technologies de l'information et pour les systèmes de gestion pharmaceutique l'a incité à postuler en 2016 pour un emploi au sein de l'équipe informatique du service de pharmacie Providence Health Care établi au St. Paul's Hospital de Vancouver.

Après avoir répondu à une annonce, elle est entrée en fonction à son poste actuel à l'Ordre en avril 2017, tout en continuant de travailler temporairement à Providence Health Care pour collaborer à un grand projet



exigeant la mise à jour du système de gestion pharmaceutique.

Ses responsabilités à l'Ordre comprennent deux volets : l'inscription et la délivrance des permis. Côté inscription, elle supervise le programme de formation pratique structurée destiné aux ATP et coordonne l'examen de jurisprudence à l'échelle provinciale.

Côté permis, ses tâches consistent à organiser les inspections de préouverture des pharmacies, y compris l'approbation des plans afin d'en assurer la conformité aux exigences minimales, et à délivrer les permis d'exploitation. « Cet aspect de mes fonctions est très intéressant, surtout qu'un grand nombre des pharmacies dont nous supervisons l'ouverture sont des établissements communautaires, affirme Kathleen. Nous en comptons généralement une quarantaine par année. »

Alors qu'une inspection des dossiers numériques suffit en général pour délivrer un permis à une pharmacie communautaire, les inspections des pharmacies hospitalières sont effectuées sur place. « C'est vraiment une expérience éclairante de se rendre dans les hôpitaux et de voir la technologie dont ils disposent », dit Kathleen.

>> SUITE À LA PAGE 5

Éditrice
Caroline Bélisle

Journaliste
Sally Praskey

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice, ATP

Mary Bozoian,
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, RPhT, CPhT

Frédéric Dugas,
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie

Margaret Woodruff,
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNIPHARM et COIN TECHNIPHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division d'Ensemble IQ
1425, boul. René-Lévesque O., 2^e étage,
Montréal (Québec) H3G 1T7

Ils sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans Coin technipharm ?

Envoyez vos idées et vos
commentaires à Vicki Wood
vwood@ensembleiq.com

Un service éducatif à l'intention des assistants techniques
en pharmacie canadiens offert par Teva
www.tevacanada.com

teva

Visitez nos sites Web
www.ProfessionSanté.ca
www.tevacanada.com

NOUVELLES

Les techniciens et assistants en pharmacie de l'Alberta sont désormais habilités à délivrer des trousse de naloxone

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ALBERTA (ACP) a mis à jour ses lignes directrices pour permettre aux techniciens et assistants de délivrer des trousse de naloxone à emporter chez soi, à condition d'avoir la formation nécessaire pour instruire le client auquel la trousse est destinée, et de se conformer strictement aux lignes directrices du programme, de même qu'aux normes de pratique et au code de déontologie de l'ACP. La supervision directe du pharmacien est requise pour les assistants en pharmacie.

La naloxone prévient ou inverse temporairement les effets des opioïdes, y compris la dépression respiratoire, la sédation et l'hypotension. En l'absence d'opioïdes, la naloxone

ne produit aucun effet pharmacologique manifeste, de sorte qu'elle ne peut faire l'objet d'un usage abusif ni accroître le risque de surdose ou de surconsommation de drogues.

La naloxone n'est plus inscrite aux annexes en Alberta, toutefois les trousse à emporter doivent être conservées dans l'officine. La naloxone est administrée par injection intramusculaire, un acte réservé. Par contre, la formation à l'auto-injection n'est pas réglementée, ce qui permet désormais aux techniciens et assistants en pharmacie de délivrer ces trousse.

Les lignes directrices mises à jour sont accessibles à <http://pharmacists.ab.ca/naloxone>.

L'inspiration, thème du congrès de 2018 de la PTSA

L'INSCRIPTION EST OUVERTE POUR LE 28^e congrès annuel de l'Association des techniciens en pharmacie de l'Alberta (PTSA), qui aura lieu les 14 et 15 septembre prochains au Carriage House Inn à Calgary.

Placé sous le thème de l'inspiration, ce congrès offrira des séances sur une large gamme de sujets, dont les applications du traitement d'entretien à la méthadone en milieu de soins actifs, un programme pilote de formation de techniciens cliniques spécialisés en dialyse et les diverses façons dont le rôle des techniciens en pharmacie s'est adapté et élargi pour faire évoluer les services aux patients.

Le congrès sera également rehaussé d'une touche internationale avec une intervention du premier technicien en pharmacie à avoir été légalement autorisé à administrer des injections aux patients aux États-Unis. Ce résident de l'Idaho expliquera comment un

changement à la législation de cet État a rendu possible ce progrès, et présentera les exigences auxquelles les techniciens en pharmacie doivent se conformer. Un autre technicien en pharmacie américain parlera du lancement, à son initiative, d'une importante politique visant à mettre en œuvre de nouvelles normes de prescription des opioïdes dans les pharmacies de l'Armée de l'air de l'Union européenne.

Une « Journée de l'imaginierie » prévient un jour avant le congrès offrira un atelier au cours duquel les délégués seront invités à échanger des idées avec leurs collègues sur l'avenir de la profession de technicien pharmaceutique. La journée se conclura par une réception, un salon d'exposants, un encan silencieux et une cérémonie de remise de prix. Pour plus d'information : <https://ptsa.ca/annual-conference-2018/>.

Un programme aide les professionnels de la pharmacie à soulager l'épuisement des proches aidants

D'APRÈS UN RÉCENT SONDAGE MENÉ pour le compte de Teva Canada par l'agence de recherche en marketing Edelman, la majorité des proches aidants estiment que prendre soin des autres représente un lourd fardeau pour leur bien-être affectif, physique et social. Un tiers des répondants ont également déclaré ne pas se sentir suffisamment soutenus par leur pharmacien.

Ces résultats ont incité Teva à collaborer

avec le Canadian Caregiver Network (CCN), réseau canadien des proches aidants, et sa plateforme numérique Huddol, pour lancer au Québec un programme pilote visant à améliorer le soutien des pharmaciens aux proches aidants.

Les résultats de ce programme pilote contribueront à orienter la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme Caregiver Friendly Pharmacist, dès 2019.

L'Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique fournit aux techniciens des outils pour se préparer aux inspections professionnelles

EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE PROFESSIONNELS des pharmaciens communautaires au sujet de son programme d'inspections professionnelles (Practice Review Program – PRP), l'Ordre des pharmaciens de la Colombie-Britannique a conçu quatre nouveaux outils de soutien. Ces outils, ainsi que la fiche correspondante, donnent un aperçu exhaustif des exigences relatives à chacun des quatre axes de pratique des professionnels de la pharmacie communautaire.

Pour les techniciens en pharmacie, que ce soit en milieu communautaire ou hospitalier, ces axes sont : vérification de l'identité du

patient; distribution des produits; collaboration et documentation.

L'Ordre encourage tous les professionnels à utiliser ces ressources, qu'ils aient ou non un examen d'inspection professionnelle imminent, afin d'autoévaluer et d'améliorer leur pratique.

Pour plus d'information : www.bcpharmacists.org/practice-review-program

Les agents de la conformité de l'Ordre mènent depuis décembre 2017 des inspections professionnelles auprès des techniciens en pharmacie qui exercent en milieu communautaire.

L'ANORP publie un document d'orientation sur les normes de préparation

COMME ELLE L'AVAIT PROMIS, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) a publié un document d'orientation pour accompagner ses Modèles de normes relatives à la préparation de produits non stériles. Ce document a été élaboré pour expliquer les normes de manière plus détaillée et en faciliter la mise en application.

On peut le consulter au <http://napra.ca/fr/ressources-pour-l'exercice-de-la-pharmacie/document-d-orientation-relatif-la-preparation-de-produits>.

L'application des normes relève des autorités provinciales et territoriales respectives ou des organismes qui régissent les pharmacies des Forces armées canadiennes, dont chacun établit ses propres processus et échéancier.

Obligation pour les techniciens de l'Ontario de dénoncer tout abus sexuel

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO (OCP) souligne qu'à titre de professionnels agréés, les techniciens en pharmacie ont l'obligation de déposer un rapport écrit auprès du registraire s'ils ont des raisons suffisantes de penser qu'un autre professionnel de la santé agréé a commis un abus sexuel à l'encontre d'un patient.

Le rapport doit être déposé dans les 30 jours suivant l'incident et ne peut inclure le nom du patient qu'avec son consentement ou celui de son représentant légal, en cas d'incapacité du patient. Le rapport doit également indiquer le nom du membre de l'Ordre qui le dépose, le nom de celui qui a rédigé le rapport et une explication de l'abus sexuel allégué.

Le comportement des professionnels de la pharmacie doit être conforme au Code de déontologie de l'Ordre. Entre autres obligations, les membres de l'OCP doivent respecter des limites appropriées avec les patients et s'abstenir de s'engager dans des relations sexuelles avec eux, de les harceler ou de les intimider de toute autre façon.

Les politiques de l'OCP sont conformes à la disposition de la Loi sur les professions de la santé réglementées exigeant que les autorités de réglementation prennent des mesures pour prévenir et sanctionner tout abus sexuel contre des patients.

Pour plus de détails : www.ocpinfo.com/regulations-standards/policies-guidelines/boundaries.

Notes

ISMP Canada lance un programme en ligne sur l'emballage facilitant l'observance

L'INSTITUT POUR LA SÉCURITÉ DES MÉDICAMENTS aux patients du Canada (ISMP) a mis au point un programme de formation en ligne pour aider les techniciens et assistants en pharmacie et les pharmaciens à préparer des plaquettes calendrier en toute sécurité. Ce cours en cinq modules présente les principes de la sécurité des médicaments et les concepts spécifiquement applicables à l'emballage facilitant l'observance. Il recense également les risques d'erreurs médicamenteuses liées à ce type d'emballage, et propose

des stratégies systématiques de prévention.

D'une durée de 10 à 20 minutes chacun, les modules peuvent être suivis tous ensemble ou un à la fois. La formation coûte 225 \$ plus les taxes applicables. Le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCEPP) a accordé trois UFC au programme, tant pour les techniciens en pharmacie que pour les pharmaciens.

Pour plus d'information : <https://secure.ismp-canada.org/elearning/course/index.php?categoryid=7>

Santé Canada publie de nouvelles lignes directrices pour la collecte et le retour des stupéfiants périmés

LA PUBLICATION PAR SANTÉ CANADA

de deux documents d'orientation à l'appui de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) atteste de la reconnaissance du rôle des techniciens en pharmacie dans la collecte et la destruction des stupéfiants et autres médicaments contrôlés qui sont périmés ou inutilisables.

D'après l'Ordre des pharmaciens de l'Alberta, ces lignes directrices rationalisent, mettent à jour et clarifient les procédures, exigences et normes de pratique auxquelles les divers intervenants réglementés par la LRCDAS doivent se conformer pour la manipulation et la destruction des médicaments en stock inutilisables et des produits postconsommation.

Comme l'indiquent ces documents, les pharmaciens qui exercent dans des établissements de détail ou communautaires sont responsables d'assurer la sécurité des médicaments postconsommation qui leur sont retournés jusqu'à ce qu'ils soient détruits sur place ou acheminés à l'extérieur pour être détruits. Or, c'est aux techniciens en pharmacie, aux pharmaciens ou aux stagiaires en pharmacie qu'il incombe de réceptionner les médicaments postconsommation et de les déposer dans un contenant inviolable, à usage et entrée uniques, portant un numéro d'identification unique.

PERTE OU VOL DE SUBSTANCES CONTRÔLÉES

Le Bureau des substances contrôlées (BSC) de Santé Canada a également publié un nouveau document d'orientation intitulé Déclaration de la perte ou du vol de substances contrôlées et de précurseurs.

Déjà en vigueur, ces lignes directrices délimitent la portée des exigences réglementaires de Santé Canada en cas de perte ou de vol de substances contrôlées et de précurseurs. Le document comprend un formulaire PDF à remplir en ligne.

En cas de perte, de vol ou de falsification, une déclaration doit être aussitôt déposée auprès des autorités policières locales, et dans les dix jours suivant la découverte, auprès du Bureau des substances contrôlées.

Pour consulter le document : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/perte-vol-substances-controlees-precurseurs.html#a9>

Pour consulter le formulaire : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/substances-controlees-precurseurs-chimiques/substances-controlees/conformite-surveillance/perte-contrefaçon/rapport-perdes-vols.html>

Il est également conseillé aux techniciens en pharmacie de suggérer aux consommateurs qui retournent des médicaments inutilisés ou périmés de retirer tout renseignement personnel affiché sur les flacons et emballages. Le document d'orientation précise que cette responsabilité incombe au consommateur.

Santé Canada avait antérieurement recommandé aux pharmaciens de consigner le nom, le dosage et la quantité des produits postconsommation retournés, mais à compter du 1^{er} avril 2018, ces renseignements ne sont plus requis. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de séparer les substances contrôlées des autres médicaments d'ordonnance ou en vente libre qui sont retournés après consommation.

En ce qui concerne la destruction des produits postconsommation retournés, « le pharmacien doit procéder à la destruction, mais le technicien peut en être témoin », précise Bill Brown, un pharmacien propriétaire de cliniques de méthadone à Oakville, en Ontario. La destruction doit être doublement attestée, par le pharmacien et par le technicien en pharmacie. Ces deux personnes doivent signer leur nom et l'écrire en caractères d'imprimerie sur une déclaration commune où elles indiquent avoir été témoins de la destruction et avoir constaté que la substance en question a été altérée ou dénaturée au point d'en rendre la consommation impossible ou improbable. Cette information doit être consignée dans un registre semblable à celui utilisé pour les commandes de stupéfiants, de drogues contrôlées et de substances ciblées. Le registre ainsi créé doit être conservé pendant deux ans. « Le pharmacien doit signer toutes les fiches consignées au registre », ajoute Bill Brown.

Les techniciens en pharmacie aident aussi

>> SUITE À LA PAGE 5



teva

**Médicaments génériques :
répondre avec confiance
aux préoccupations
courantes des patients.**

Comprend trois capsules vidéos montrant comment une technicienne en pharmacie et une pharmacienne peuvent répondre efficacement aux questions courantes des patients sur les médicaments génériques.

PharmaSolutionsTeva.com

>> SUITE DE LA PAGE 4

les pharmaciens en repérant les produits en stock qui sont inutilisables et en collaborant à la procédure de retour de ces produits.

D'après le document intitulé *Modèles de normes de pratique des techniciens en pharmacie au Canada*, publié par l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP), « lorsqu'il participe à la gestion d'une pharmacie, le technicien en pharmacie doit ... tenir l'inventaire à jour afin d'optimiser la distribution sécuritaire et efficace des médicaments en prenant les mesures suivantes : (...)

- e. recevoir et entreposer tous les médicaments et appareils médicaux, y compris les substances contrôlées (9.2.2) :
 - i. conformément aux dispositions législatives;
 - ii. dans le but de maintenir la stabilité des médicaments et de protéger leur intégrité;
- f. repérer, localiser, signaler et retirer les médicaments ou appareils médicaux périmés, défectueux, non sécuritaires ou faisant l'objet d'un rappel; et
- g. jeter, détruire ou retourner les médicaments périmés, inutilisables ou faisant l'objet d'un rappel, conformément aux dispositions législatives. »

Conclusion, à titre de membres clés du personnel de la pharmacie, les techniciens doivent faire tout ce qui relève de leur champ de pratique pour protéger la sécurité des médicaments dont ils ont la responsabilité.

Pour consulter le document d'orientation : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/substances-controlees-precurseurs-chimiques/substances-controlees/conformite-surveillance/conformite-surveillance-substances-controlees/produits-postconsommation.html#a2_1

>> SUITE DE LA PAGE 1

En fait, l'un des plus grands défis de son poste est de rester au fait de l'évolution constante du domaine de la pharmacie. Elle cite les récentes modifications à la loi sur la pharmacie (Pharmacy Operations and Drug Scheduling Act – PODSA), qui influent directement sur ses responsabilités liées aux permis. « Pour nous y préparer, il nous a fallu collaborer avec notre service de TI pour mettre au point un lourd programme informatique. Cette expérience a été extrêmement riche en enseignements, mais elle m'a aussi donné l'occasion de mettre à profit mes compétences en systèmes d'information pharmaceutiques », conclut Kathleen.

Ce qu'elle trouve le plus gratifiant dans son travail, c'est d'être en relation avec des gens de tous les différents secteurs de la profession pharmaceutique et de prendre la parole à l'occasion de conférences. Par exemple, elle a présenté un rapport sur les activités de l'Ordre aux délégués du congrès de l'Association des techniciens pharmaceutiques de la Colombie-Britannique en 2017 et cette année, elle a livré une communication sur la crise des surdoses d'opioïdes lors de la Conférence de développement professionnel de l'Association canadienne des techniciens pharmaceutiques. Elle espère conjuguer son intérêt pour la technologie avec ses compétences en pharmacie dans ses futures présentations.

Animée d'une curiosité naturelle et d'une soif de connaissance, Kathleen conseille aux ATP de devenir les « personnes ressources » de leur équipe. « Je suis sincèrement convaincue qu'il est essentiel pour vous de devenir une solide source de connaissances pour chacun des autres membres de votre équipe, explique-t-elle. Si vous ne pouvez pas répondre à une question, dites 'je ne sais pas, mais je peux me renseigner'. »

Notes